



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quatorzième session
Rome, 5-6 décembre 2001

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR UNE PROPOSITION DE

DON

EN FAVEUR DU

MÉCANISME MONDIAL

DE LA

**CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA
DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE
ET/OU LA DÉSERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE (UNCCD)**

POUR

**APPUYER L'ÉLABORATION ET LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES D'ACTION
ET D'INITIATIVES CONNEXES**



TABLE DES MATIÈRES

	Page
SIGLES ET ACRONYMES	iii
I. CONTEXTE, OBJECTIFS ET STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE DU MÉCANISME MONDIAL	1
II. RESSOURCES FINANCIÈRES DU MÉCANISME MONDIAL	2
III. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES INTERVENTIONS DU MÉCANISME MONDIAL EN 2000/2001	3
IV. OBJET DU DON	5
V. L'AVENIR: RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS	5
VI. RECOMMANDATION	6
 APPENDICES	
I. FINANCIAL TABLES (ÉTATS FINANCIERS)	1
II. THE WAY FORWARD AND NEXT STEPS (L'AVENIR ET LES PROCHAINES ÉTAPES)	2



SIGLES ET ACRONYMES

APD	Aide publique au développement
BAfD	Banque africaine de développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE
DON EN FAVEUR DU MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION DES NATIONS
UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE ET/OU LA DÉSSERTIFICATION EN
PARTICULIER EN AFRIQUE

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, d'un montant de 1,25 million de USD, pour appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'action et d'initiatives connexes dans le cadre de la Convention.

I. CONTEXTE, OBJECTIFS ET STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE DU
MÉCANISME MONDIAL

1. La dégradation des sols, qui représente avec la diminution de la diversité biologique et les changements climatiques l'une des plus graves menaces qui pèsent sur l'environnement, constitue un obstacle très important à la pérennité de la production agricole et de la croissance économique dans la plupart des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Rien qu'en Afrique, la dégradation des sols et la désertification ont un coût très élevé du fait des pertes qu'elles impliquent en termes aussi bien de production et de moyens de subsistance que de potentiel humain en raison de la famine, de la maladie et de la mort.

2. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été négociée et est entrée en vigueur en décembre 1996 à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), en 1992. Elle définit la désertification comme la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et sèches sub-humides sous l'influence de divers facteurs, dont les variations climatiques et l'action de l'homme. Les pays en développement Parties à la Convention ont entrepris, pour lutter contre la désertification, de préparer des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux qui constituent le cadre d'action stratégique en vue de la réalisation des objectifs de la Convention.

3. Étant donné le grand nombre de secteurs dans lesquels il sera nécessaire d'intervenir pour lutter contre la dégradation des sols et la diversité des sources de financement et d'assistance technique, un Mécanisme mondial efficient, efficace, guidé par la demande et régi par les principes de neutralité et d'universalité a été créé *pour faciliter la rationalisation de l'affectation des ressources et mobiliser un financement additionnel, selon qu'il convient.*

4. Lors de sa première session, tenue à Rome en septembre/octobre 1997, la Conférence des Parties à la Convention a décidé que ce serait le FIDA qui accueillerait le Mécanisme mondial et a approuvé les modalités institutionnelles de collaboration entre le FIDA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Les accords conclus prévoyaient également la création, à titre consultatif, d'un Comité de facilitation réunissant des représentants du FIDA, de la Banque mondiale, du PNUD, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Secrétariat de la Convention et des banques régionales de développement (Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BASD) et Banque interaméricaine de développement (BID)). Le Comité de

facilitation a principalement pour rôle d'orienter et d'appuyer les interventions du Mécanisme mondial et de servir de forum afin de déterminer le meilleur moyen d'intégrer les objectifs de la Convention aux programmes d'action ordinaires des différents organismes concernés.

5. Le Mécanisme mondial n'a pas pour vocation d'être la seule source de financement des activités de la Convention. L'essentiel des ressources destinées à lutter contre la dégradation des sols sont adressées directement aux gouvernements et aux organisations de la société civile dans le cadre d'accords de partenariat spécifiques avec les organismes donateurs. Les ressources du Mécanisme jouent un rôle catalytique et permettent de mobiliser des ressources aussi bien auprès du FEM que dans le cadre de l'aide publique au développement (APD) pour financer les activités engagées en Afrique, en Asie et en Amérique latine. En d'autres termes, l'appui catalytique du Mécanisme mondial exerce un effet de levier dans la mesure où il suscite, avec le temps, de la part des gouvernements et des donateurs, des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé des investissements substantiels pour lutter contre la dégradation des sols et la pauvreté dans les pays touchés.

6. La stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial s'articule autour de deux axes: i) tirer parti des sources de financement existantes et intégrer les objectifs des programmes d'action nationaux et sous-régionaux de lutte contre la désertification aux processus normaux de planification et de budgétisation publics ainsi qu'aux cycles de programmation des donateurs et, ii) rechercher de nouvelles ressources en sus de l'APD et des allègements de dette, en particulier auprès du FEM, du secteur privé (fondations et entreprises) et des ONG. Le Mécanisme cherche également à forger des partenariats stratégiques avec des organisations sous-régionales dont les activités sont expressément liées à la Convention ou en rapport avec celle-ci, des institutions membres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), des organismes bilatéraux et des ONG.

II. RESSOURCES FINANCIÈRES DU MÉCANISME MONDIAL

7. Le budget de base du Mécanisme mondial, tel qu'il a été négocié et convenu par les pays (en développement et développés) Parties à la Convention, n'a cessé d'augmenter en reconnaissance de l'intérêt du Mécanisme. Il reste toutefois sensiblement inférieur au niveau que le FIDA avait estimé, lorsqu'il avait soumis au PNUD sa candidature pour accueillir le Mécanisme, comme étant le minimum nécessaire pour assurer un fonctionnement dans des conditions optimales. Les contributions volontaires ont cependant permis de répondre aux demandes d'un nombre croissant de pays d'assistance en matière de programmation et de passer du stade de la planification à celui de l'action.

8. En 1999, le Conseil d'administration a approuvé un don d'un montant de 2,5 millions de USD (sur un engagement total de 10,0 millions de USD) dans le cadre de la capitalisation initiale du compte de ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention, en attendant un financement de contrepartie d'autres donateurs. La contribution du FIDA a permis au Mécanisme mondial d'apporter à divers pays une assistance financière catalytique en vue de la mobilisation de ressources pour des investissements sur le terrain. Il convient de rappeler que lorsque le FIDA a offert d'accueillir le Mécanisme mondial et de contribuer au compte de ressources spéciales, il était entendu que le décaissement de nouvelles contributions serait lié au versement de contributions par d'autres donateurs. Dans ce contexte, il est particulièrement encourageant de constater que la Banque mondiale non seulement collabore avec le Mécanisme mondial sur les questions de fond, mais qu'elle contribue également désormais à ses ressources: en juin 2000, elle a approuvé un don de 1,25 million de USD et devrait approuver un nouveau don en 2001. Lorsque le Mécanisme a facilité l'organisation de certaines manifestations ou la préparation de rapports de fond, il a servi à faire transiter des ressources de partenaires tels que la Banque mondiale (50 000 USD), le FEM (25 000 USD par l'intermédiaire de la Banque mondiale), le FIDA (50 000 USD), le Fonds arabe de développement économique et social (52 100 USD), la Banque islamique de développement (20 000 USD) et le Canada (30 400 USD).

9. En 2000/2001, des contributions volontaires ont été reçues du Congressional Hunger Centre (79 600 USD); du Danemark (350 000 USD en 2001); de la Norvège (95 655 USD en 2000 et 236 529 USD en 2001); de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) (40 000 USD); de la Suède (527 535 USD en 2000) et de la Suisse (71 461 USD en 2000 et 76 220 USD en 2001). Des consultations sont en cours avec la Finlande, l'Italie et les Pays-Bas concernant d'éventuelles contributions. Le détail des contributions volontaires reçues depuis 1998 figure au tableau 1 de l'appendice I.

III. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES INTERVENTIONS DU MÉCANISME MONDIAL EN 2000/2001

10. En réponse aux demandes qui lui ont été adressées, le Mécanisme a entrepris de fournir une assistance technique et financière à un certain nombre de pays et de (sous)régions en 2000/2001¹ pour la formulation ou l'exécution de programmes d'action nationaux ou sous-régionaux en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est, de l'Ouest et australe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie occidentale et centrale. Il a également financé plusieurs activités habilitantes, notamment l'élaboration d'un programme-cadre d'échange et de formation communautaire, d'indicateurs pour l'évaluation de la dégradation des terres et des initiatives stratégiques dans le domaine des allègements de dette et du piégeage du carbone qui pourraient constituer des sources de financement pour la lutte contre la dégradation des terres et la pauvreté.

11. Parmi les études et les activités de conseils auxquelles a participé le Mécanisme mondial en collaboration avec les membres du Comité de facilitation, on peut citer: i) la fourniture d'une aide et de conseils pour l'analyse des rapports entre les programmes d'action nationaux pour la réalisation des objectifs de la Convention et les cadres sectoriels et nationaux de planification; ii) la fourniture d'une assistance pour l'identification des points communs entre les programmes d'action nationaux et les stratégies de réduction de la pauvreté; iii) le renforcement des capacités (évaluation des besoins et identification/analyse des possibilités); iv) la participation à l'étude des causes profondes de la dégradation des terres; v) la réalisation d'études comparatives sur les rapports entre les priorités d'investissement dans le cadre des programmes d'action nationaux et les projets en cours/prévus financés par des donateurs; vi) l'établissement de profils de donateurs et la promotion de la constitution de bases de données au niveau national et sous-régional; et vii) l'analyse des besoins en matière d'investissements et des mécanismes permettant d'y répondre.

12. Le Mécanisme a utilisé ses ressources propres (contributions volontaires de gouvernements et d'organismes de développement) pour établir des partenariats et mobiliser des ressources plus importantes. En d'autres termes, il exerce un effet catalytique et de levier qui lui permet d'attirer, avec le temps, des investissements importants de la part de gouvernements et de partenaires du développement afin de lutter contre la dégradation des sols et la pauvreté. Parmi ses interventions, on peut citer:

- le cofinancement et la facilitation d'ateliers au niveau sous-régional (plan stratégique pour le massif du Fouta Djallon, initiative Niger/Nigéria de gestion coordonnée des ressources naturelles dans les régions transfrontières de l'Afrique de l'Ouest) et mondial (Initiative pour l'évaluation de la dégradation des terres) qui ont conduit le FEM à accorder trois dons de planification d'un montant total de 1,4 million de USD en 2000/2001, et à prévoir le financement de trois projets d'un coût total supérieur à 30,0 millions de USD en 2003;

¹ Les pays qui ont bénéficié de cette assistance étaient, entre autres: l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Argentine, les pays d'Asie centrale, le Burkina Faso, le Chili, la Chine, Cuba, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Inde, l'Iran, Haïti, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, la Mongolie, le Niger, l'Ouganda, le Pakistan, la République démocratique du Congo, le Sénégal, la Tunisie, le Viet Nam et le Zimbabwe.



- la définition de cadres de partenariat aux niveaux national, sous-régional ou régional pour l'élaboration de projets - destinés à être financés par des organismes multilatéraux et bilatéraux - afin de contribuer à la réalisation des objectifs de la Conférence et/ou la fourniture d'un appui à l'élaboration de tels cadres. On peut citer à cet égard le partenariat pour une gestion intégrée des écosystèmes en Chine sous l'impulsion de la BASD/FEM; un financement de départ pour la création d'un mécanisme sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la pauvreté en Afrique australe, en collaboration avec un groupe de donateurs constitué pour appuyer la Communauté de développement de l'Afrique australe coordonné par la Banque mondiale et appuyé par le FIDA dans le cadre de la plate-forme multidonateurs (Hub); le cofinancement de l'Initiative africaine pour la gestion des ressources en terres et en eau appuyée par la Banque mondiale, le PNUD, le FEM, le PNUE, le FIDA et la FAO; et la promotion d'un programme régional de lutte contre la désertification en Amérique latine et dans les Caraïbes avec le soutien du FIDA, de la BID et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux;
- le cofinancement, avec la BASD, d'un don régional pour lutter contre la dégradation des terres et la pauvreté en Asie et aider les gouvernements d'un certain nombre de pays d'Asie centrale ainsi que de la Chine, de l'Inde, du Népal et du Pakistan à éliminer les obstacles identifiés à l'intégration des objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification aux politiques générales de développement économique et à préparer l'élaboration de projets en rapport avec la Convention.

13. Pour mobiliser et canaliser des ressources, le Mécanisme mondial a, notamment, entrepris un examen systématique des cadres de coopération des organismes multilatéraux et bilatéraux au niveau des pays (tels que les exposés des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) du FIDA ou la stratégie d'aide-pays de la Banque mondiale), afin d'identifier dans quelle mesure il serait possible d'appuyer les programmes d'action nationaux/sous-régionaux. Un examen de ce type concernant le cadre de coopération du FIDA est actuellement en cours et, sur les 400 à 500 millions de USD que représente le programme annuel de prêts, environ 25% à 30% pourraient être consacrés à des projets et à des programmes en rapport avec les objectifs de la Convention dans les pays concernés. Le Mécanisme aide également les divisions opérationnelles du FIDA à mobiliser auprès du FEM des dons pour la planification/un financement pour l'exécution de projets répondant à des préoccupations environnementales régionales ou mondiales, contribuant ainsi à ce que les interventions du Fonds en matière de lutte contre la pauvreté n'aient pas d'impact négatif sur l'environnement. Un examen similaire des cadres de coopération d'autres institutions financières est en cours dans le contexte de l'approche pragmatique adoptée par le Comité de facilitation. De même, l'inventaire en cours des fondations privées permettra d'identifier les possibilités de recoupement entre les domaines d'action prioritaires des programmes d'action nationaux et les orientations stratégiques d'action de ces fondations. Le Mécanisme prévoit également de collaborer avec le FIDA à l'appui du système GCRAI afin d'encourager les activités de recherche susceptibles de faciliter la réalisation des objectifs de la Convention.

14. Cette approche comporte également la fourniture aux pays Parties d'un appui pour l'élaboration, dans le cadre des programmes d'action nationaux et sous-régionaux, d'une série de programmes et de projets susceptibles d'être financés par le FEM. Le Mécanisme a en outre coopéré à la préparation de nouvelles propositions de projets, à l'élaboration de demandes de dons de planification au FEM et à la mobilisation d'un financement de contrepartie aux contributions du FEM. Maintenant que le FIDA est devenu un agent d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial et que la dégradation des sols pourrait être le cinquième domaine d'action prioritaire du FEM, le Mécanisme mondial a entrepris de renforcer sa capacité de réaction.

15. On trouvera au tableau 2 de l'appendice I l'utilisation qui a été faite du premier don du FIDA au Mécanisme mondial (2,6 millions de USD, y compris les intérêts).

IV. OBJET DU DON

16. Compte tenu de l'engagement permanent du FIDA à appuyer le Mécanisme mondial et afin de donner suite au premier don approuvé en 1999 (sur un engagement total de 10 millions de USD), il est proposé de répartir la prochaine tranche de 2,5 millions de USD en deux paiements de 1,25 million de USD chacun au titre des ressources du FIDA pour les dons d'assistance technique en 2001 et 2002, respectivement. Cette proposition s'explique par le fait que ces ressources seront globalement en diminution en 2001 et par le niveau de ressources pouvant être engagées. Le décaissement de la deuxième tranche de 1,25 million de USD sera soumis pour accord au Conseil d'administration à sa soixante-quinzième session, en avril 2002.

17. Le don servira à attirer de nouveaux fonds afin de permettre au Mécanisme de répondre à un nombre de demandes de plus en plus important émanant de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'ONG et d'organisations communautaires. Au vu des opérations déjà réalisées par le Mécanisme, il sera plus facile de répondre aux besoins des pays si le don proposé de 1,25 million de USD est réparti entre le deuxième compte (0,25 million de USD) et le troisième compte (compte de ressources spéciales) (1,00 million de USD).

18. Le Mécanisme mondial utilisera le don conformément aux dispositions du mémorandum d'accord conclu entre la Conférence des Parties et le FIDA et en vertu duquel les contributions aux ressources du Mécanisme sont "encaissées, détenues et décaissées et les comptes sont administrés par le Fonds conformément à ses règles et procédures, notamment celles qui s'appliquent à la gestion de ses fonds supplémentaires (fonds fiduciaires)", comme rappelé dans le Bulletin 99/10 du Président, en date du 4 octobre 1999.

19. Le Mécanisme mondial ne participera pas à l'exécution/la supervision des activités sur le terrain ou à l'administration des dons, ces tâches étant confiées à un certain nombre d'institutions bilatérales et multilatérales, dont des membres du Comité de facilitation. Il surveillera cependant l'exécution des activités et fournira au FIDA un rapport détaillé sur l'affectation et l'utilisation des ressources. Un deuxième examen/évaluation des politiques et opérations du Mécanisme mondial sera entrepris avant la sixième session de la Conférence des Parties en 2003. À cette occasion, une attention particulière sera accordée au rôle du FIDA en tant qu'institution d'accueil et à la façon dont on pourrait renforcer davantage ses rapports avec le Mécanisme mondial, compte tenu de sa stratégie et de ses mécanismes d'assistance régionale/nationale.

20. Un groupe consultatif technique du Mécanisme mondial a été créé dans le cadre du processus d'examen afin de fournir des avis quant aux objectifs et à la portée des activités devant être financées par le troisième compte (compte de ressources spéciales). Ce groupe est composé de représentants de la FAO, du Mécanisme mondial, du FIDA, du Secrétariat de la Convention et, le cas échéant, d'autres personnes invitées par le Mécanisme. Ses réunions s'inscrivent dans le cadre d'un processus permanent d'examen et de consultations techniques dont font également partie les sessions du Comité de facilitation et les échanges permanents entre le Mécanisme et les membres du Comité.

V. L'AVENIR: RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS

21. Les pays Parties à la Convention sont de plus en plus conscients que le Mécanisme peut permettre de rationaliser et d'améliorer l'allocation des ressources dans le cadre d'interventions multisectorielles destinées à lutter contre la dégradation des terres. Lors de la session du groupe de travail spécial chargé d'examiner l'application de la Convention tenue en 2001 et de la cinquième session de la Conférence des Parties tenue en octobre 2001, les pays Parties se sont félicités des efforts du Mécanisme mondial pour s'acquitter de son mandat et du rôle positif qu'il a joué afin de mobiliser des ressources auprès des donateurs. Ils ont également pris note des responsabilités croissantes du Mécanisme en matière de facilitation et de surveillance des activités de suivi destinées



à assurer l'adéquation entre l'offre et la demande, ainsi que de la nécessité pour le Mécanisme d'appuyer davantage les programmes sous-régionaux et régionaux.

22. Le Mécanisme mondial continuera de chercher à faciliter l'intégration des programmes d'action nationaux dans les activités aussi bien des organismes de financement que des pays bénéficiaires tout en examinant la possibilité d'utiliser d'autres relais institutionnels (tels qu'institutions spécialisées et organismes intergouvernementaux). Toutefois, il cherchera de plus en plus, dans le cadre de ses analyses et de ses conseils, à obtenir un appui plus important du FEM en faveur des activités engagées pour atteindre les objectifs de la Convention et à rechercher de nouvelles sources de financement. Enfin, il continuera à mettre l'accent sur le renforcement des capacités et la constitution de réseaux de savoirs.

VI. RECOMMANDATION

23. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le compte de ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention et le compte de contributions volontaires pour les dépenses administratives (deuxième compte) pour appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'action et d'initiatives connexes du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, accordera un don ne dépassant pas un million deux cent cinquante mille dollars des États-Unis (1 250 000 USD) au Mécanisme mondial de la Convention.

Le Président
Lennart Båge

FINANCIAL TABLES

Table 1. Voluntary Contributions to the Global Mechanism¹
(USD '000)

	Country/Organization	1998	1999	2000	2001	2002*	Subtotal
Second Account	Canada				30.4		30.4
	CHC				79.6		79.6
	Denmark				100.0		100.0
	Germany	100.0					100.0
	Norway			95.7	236.5	241.6	573.8
	Portugal		50.0				50.0
	Sweden	121.2		527.5			648.7
	Switzerland	72.8	64.3	71.5	76.2		284.8
	AFESD				52.1		52.1
	IFAD				50.0		50.0
	IsDB		12.0		20.0		32.0
	OPEC				40.0		40.0
	World Bank			250.0	75.0		325.0
	Subtotal	294.0	126.3	944.7	759.8	241.6	2 366.4
Third Account	Denmark				250.0		250.0
	IFAD		2 500.0				2 500.0
	World Bank			1 000.0			1 000.0
	Subtotal		2 500.0	1 000.0	250.0		3 750.0
Total	294.0	2 626.3	1 944.7	1 009.8	241.6	6 116.4	

*Commitment

Table 2. GM Allocation of the Proceeds of IFAD's First Grant

Type of Activity	Total USD
Support to national action programmes ²	1 080 000
Support to subregional action programmes ³	450 000
Support to regional action programmes ⁴	150 000
Enabling activities ⁵	725 000
Strategic activities ⁶	200 000
Total	2 605 000

¹ Account 1 relates to the GM administrative budget.

² Algeria, Argentina, Burkina Faso, China, Cuba, Ethiopia, Haiti, Mali, Senegal, selected Asian Countries, Tunisia.

³ West and Central Africa: Fouta Djallon and Niger/Nigeria; West Africa; Latin America and the Caribbean, Hispaniola (Dominican Republic and Haiti).

⁴ Asian Thematic Network on Range Land Management and Sand Dune Fixation; Asian Thematic Network on Agroforestry.

⁵ Community Exchange and Training Programme, Desertification Monitoring/Physical Indicators on Land Management; Subregional and Regional Workshops on Approach to Resource Mobilization for the UNCCD.

⁶ Debt Relief; Carbon Sequestration.



THE WAY FORWARD AND NEXT STEPS

There is growing recognition among country parties to the UNCCD that, as an institution, the GM holds promise of helping to rationalize and improve resource allocation to address land degradation through multi-sectoral intervention. The GM will continue its efforts to assist, in response to requests, in NAP mainstreaming on both the demand and supply sides of the financial resource equations. Consideration will also be given to using other institutional relays (e.g. specialized agencies, intergovernmental bodies). The GM's analytical and advisory role will be increasingly focused on both enhancing GEF support to the CCD and exploring new sources of funding. Finally, the GM will play a sustained brokering role in the area of capacity-building and knowledge networking. In order to consolidate achievements made in the first 18 months of the 2000/2001 biennium and to respond to new challenges in UNCCD implementation, a number of GM initiatives will be followed up. These include:

- consolidating GM human resource development and internal organization, in response to growing external demands for support, coupled with strengthening of operational collaboration (through a 'business plan' approach) with relevant partners;
- facilitating the organization of, and follow-up to, meetings on partnership building and resource mobilization;
- replicating and adjusting, as required, partnership frameworks that hold promise for resource mobilization;
- enhancing its capacity to respond, operationalizing a GEF node within GM's existing organizational structure in view of emerging opportunities to mobilize GEF resources (and related cofinancing) in a more predictable fashion;
- following up on Decision 25/COP.1, which recommends that "the GM be granted observer status on the GEF Council";
- reviewing the country cooperation frameworks of multilateral financing institutions and other members of the FC with a view to enhancing the land degradation thrust of their respective country portfolios;
- continuing to support GM-spearheaded collaborative action-research on drylands success stories as part of the GM's communications strategy aimed at mobilizing resources and as a contribution to knowledge networking;
- completing the ongoing inventory of private foundations and identifying the interface between the foundations' respective focal areas, the strategic thrusts of the UNCCD and opportunities for supporting specific NAP-related activities and projects in selected countries and (sub)regions;
- monitoring progress (as recommended by Decision 9/para.8/COP.3) in relevant intergovernmental negotiations and pursuing dialogue with the constituencies concerned in order to identify opportunities for resource mobilization. Special attention will be paid to following up on the recent signing of the Kyoto Protocol of the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) and to exploring opportunities related, *inter alia*, to carbon trading and to the Clean Development Mechanism and the Adaptation Fund of the UNFCCC;



APPENDIX II

- as stipulated in Decision 9/para.12/COP.3, identifying economic and trade opportunities arising from and related to the Convention; and
- elaborating a strategic plan for collaboration on information systems with FC members, relevant bilateral partners and the Development Assistance Committee of the Organisation for Economic Co-operation and Development.